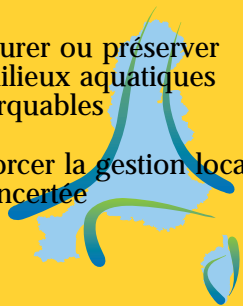


Restaurer ou préserver
les milieux aquatiques
remarquables

Renforcer la gestion locale
et concertée



ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Améliorer la connaissance
et le suivi du littoral

Lutter contre la pollution
microbiologique et toxique

Développer une gestion
à l'échelle des zones
homogènes

OBJECTIFS DU SDAGE

SYNTHÈSE PANORAMIQUE

Conformément aux orientations du volet littoral du SDAGE, des démarches locales de gestion de l'espace littoral se développent sur le littoral méditerranéen. Elles s'engagent généralement dans le cadre de structures intercommunales et aboutissent à la définition d'un plan d'actions touchant aussi bien le domaine de la dépollution, que celui de la connaissance générale du milieu ou de l'éducation à l'environnement.

En ce qui concerne la qualité des eaux, les démarches engagées - et notamment celle relative à l'extension des réseaux de mesures de la qualité physico chimique et de la qualité biologique du milieu littoral coordonnées au sein du Réseau Littoral Méditerranéen qui monte en puissance - permettent d'identifier des secteurs où les niveaux de certains contaminants chimiques sont supérieurs au niveau moyen admis. Des actions concrètes d'identification des sources et de lutte contre les pollutions doivent maintenant être engagées.

Le volet littoral du SDAGE a également identifié la nécessité de créer certains outils pour mieux appréhender la compréhension des phénomènes mis en oeuvre dans l'espace littoral (hydrodynamisme côtier, ...) et également pour la définition d'objectifs de qualité (système d'évaluation de la qualité). Un effort particulier a été fait dans ce sens puisque les études nécessaires ont été engagées et que l'on devrait disposer prochainement des éléments adéquats.

La définition des principes cohérents d'aménagement physique du littoral est en cours, le SDAGE insistant sur les problèmes touchant l'érosion.

Rappelons que le SDAGE définit des orientations spécifiques pour chaque zone homogène. Le taux d'engagement de ses orientations est d'environ 30% et se traduit par la mise en oeuvre d'actions territoriales prenant des formes aussi variées que des contrats d'agglomération, des observatoires ou des contrats de milieu.